

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DE DEFENSE DE PYLA-SUR-MER " A.D.P.P.M. "

EN DATE DU 11 AOUT 2001

Le Président de l'A.D.P.P.M, Monsieur Jacques BONIS, ouvre la séance à 9 heures en remerciant l'assistance de sa présence.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 8 AOUT 2000

Le procès-verbal, connu de chaque adhérent pour avoir été annexé à la convocation de la présente A.G.O, n'a fait l'objet d'aucun commentaire particulier et est approuvé à l'unanimité par vote à main levée.

2 - RENOUELEMENT DU TIERS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le tiers des administrateurs sortants est composé de Mesdames Denise VIGNERON, Annie SUDER, Cécile SCHERNBERG, et de Messieurs Jacques BONIS, Jean-Marie COTHIER, Nicolas GUSDORF et Didier ARNAUD.

Hormis Madame Denise VIGNERON et Monsieur Didier ARNAUD, qui ne se représentent pas, le tiers sortant est réélu par vote à main levée à l'unanimité, pour une durée de trois années.

Trois nouveaux membres se présentent : Madame Corinne LURTON, Monsieur Hervé Le MONIES de SAGAZAN et Monsieur Hugues LEGRIX de La SALLE ; ils sont élus à l'unanimité.

3 - RAPPORT FINANCIER ET APPROBATION DES COMPTES

Le Président charge Madame Annie SUDER, trésorier, d'exposer les comptes de l'exercice 2000.

Le produit des cotisations s'élève à 87.299,40 Frs.

Les charges courantes s'élèvent à 53.164,73 Frs.

Le solde s'établir donc à 34.134,67 Frs.

Les réserves sont de 56.982,46 Frs.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité par vote à main levée.

Au cours de l'année 2000, ont été enregistrées 1044 adhésions.

Compte tenu des charges supplémentaires à prévoir au regard des actions judiciaires en cours, compte tenu également du fait que la cotisation n'a pas été augmentée depuis l'année 1994, le Conseil d'Administration a proposé de porter la cotisation pour les actifs à hauteur de 27 € et celle des associés à 4 €.

Cette augmentation est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

4 - LE RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Depuis 1969, l'A.D.P.P.M. assure sa mission d'association de défense d'un site aussi précieux que fragile, celui du Pyla, au prix de nombreux combats, notamment contre l'édification d'un immeuble Place du Sémaphore, d'un immeuble Allée des Merles, d'une ceinture d'immeubles autour de la Place Meller, d'un immeuble à vocation précaire de thalassothérapie dans un quartier résidentiel.

Dans le cadre de sa vocation d'association de promotion, l'A.D.P.P.M s'est toujours efforcée de faire des propositions pour que l'urbanisation soit maîtrisée, pour que les activités diurnes et nocturnes soient implantées de manière à sauvegarder le site et à ne pas gêner les riverains.

L'A.D.P.P.M s'est donc donnée les moyens tant par la concertation avec les collectivités territoriales que par des actions judiciaires d'atteindre ses objectifs.

En présence d'une nouvelle équipe municipale et de la réforme du droit de l'urbanisme, des enjeux nouveaux apparaissent à l'heure où la pression des promoteurs redouble de vigueur.

Au bénéfice de contacts réguliers avec les collectivités locales, l'A.D.P.P.M inscrit désormais son action dans le cadre de l'intercommunalité puisque le District sud bassin devient communauté d'agglomération (transformation que l'A.D.P.P.M a vivement soutenue dans la mesure entre autres où cela induit un accroissement budgétaire). Au demeurant, l'A.D.P.P.M estime que la maîtrise de l'urbanisme et la promotion de nouveaux aménagements (pistes cyclables, voies de circulation, préservation de la forêt, ensablement ...) n'impliquent pas uniquement la Commune de La Teste, mais également la Communauté d'agglomérations du sud bassin.

Il est incohérent de vouloir laisser libre cours à une certaine urbanisation nouvelle alors que les équipements existants sont soit insuffisants, soit inexistants, soit mal entretenus.

Afin de préserver l'espace paysager directement lié à l'urbanisation existante, l'A.D.P.P.M. propose, comme elle l'a fait depuis 1993, la mise en œuvre d'une Z.P.P.A.U.P (zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager) en relation avec l'architecte des Bâtiments de France de Bordeaux ainsi que Monsieur Wagon, architecte urbaniste récemment mandaté par la municipalité de La Teste. Enfin, il convient de rappeler que lors de l'Assemblée générale du 8 août 2000, l'A.D.P.P.M a voté un motion excluant toute urbanisation du secteur du Laurey, de la Dune de Pissens et du Bois de Chêne Vert constituant une coupure d'urbanisation entre le centre de La Teste et le Pyla, coupure souhaitée par le Schéma directeur (SDAU). S'il faut saluer le fait que la municipalité nouvelle a rétracté la révision du POS du 28 décembre 2000 qui permettait la création de plusieurs centaines de lots, il s'agit de rester vigilant car le POS actuellement en révision permettrait l'urbanisation d'une centaine de lots en limite du Golf, ce qui priverait irrémédiablement le golf de s'étendre de 18 à 27 trous, comme le Schéma directeur (SDAU) le prévoit.

Jacques BONIS invite donc la nouvelle équipe municipale à ne pas céder à la pression des promoteurs, à surseoir à statuer sur toute demande de permis de construire dans les zones sensibles tant que le POS ne sera pas révisé et tant que le Plan Local d'Urbanisme n'aura pas été voté, tout en ne perdant pas de vue la nécessité de donner au Golf International d'Arcachon-La Teste, en relation avec la municipalité d'Arcachon, la dimension qu'il mérite.

Jacques BONIS insiste sur la nécessité pour la ville de La Teste de se doter d'une ligne budgétaire spéciale pour le Pyla, lequel, par les taxes locales, participe à plus de 30 % du budget communal.

Force est de constater que les voies de circulation sont souvent dangereuses (rond-point de la Dune-boulevard de l'Océan, boulevard de l'Océan, boulevard d'Arcachon, boulevard Louis Lignon) car non dotées de pistes cyclables sur lesquelles les voitures roulent souvent à très vive allure.

L'absence de trottoirs contraint souvent les piétons à marcher sur la voie de circulation. Les infractions aux règles de sécurité sont nombreuses, les contrôles sont insuffisants. Il convient de renforcer les effectifs pour que la sécurité soit assurée, tant celle des personnes que des biens, et pour que l'entretien des voiries soit satisfaisant.

5 - L'URBANISME, LA REVISION DU P.O.S, LE PROJET DE LOTISSEMENT DU LAUREY ET L'EXTENSION DU GOLF

L'enquête publique décidée le 18 septembre 2000 dans des conditions de précipitation extrême et en l'absence de beaucoup de pylatais, a été contestée par l'A.D.P.P.M devant Monsieur le Préfet.

Les conclusions de l'enquête publique permettant des constructions de grande hauteur dans le quartier Haitza-La Corniche, et permettant la construction de centaines de lots dans le secteur du Laurey ont été reprises par le Conseil municipal du 28 décembre 2000, ce qui a contraint l'A.D.P.P.M ainsi que de nombreuses autres associations à saisir le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Finalement, Monsieur le Préfet a souligné le caractère illégal de la procédure de révision dans la mesure où notamment, la Commission des Sites n'a pas été consultée.

En date du 15 mai 2001, la nouvelle municipalité a rétracté la délibération du 28 décembre 2000 et a engagé une nouvelle révision du POS.

La municipalité a organisé différents groupes de travail en juillet 2001 auxquels a participé l'A.D.P.P.M, en vue d'une délibération prévue avant le 13 décembre 2001. L'A.D.P.P.M regrette qu'une nouvelle enquête publique n'ait pas été décidée et qu'il serait accordé un certain crédit à l'enquête réalisée en octobre et novembre 2000.

6 - LA SECURITE

Il fut débattu de la sécurité sur les Bancs d'Arguin et autres, du fait de l'abandon par l'activité ostréicole d'équipements métalliques extrêmement dangereux.

Sur le littoral du Pyla les vestiges d'anciens épis détruits non rendent la baignade et la circulation nautique délicates à certains endroits ; il est nécessaire de les retirer.

La présence de chiens et d'engins à moteur sur les plages persiste alors que l'acheminement des jet-skis n'est autorisée qu'au port d'Arcachon.

L'absence d'information réelle de toute personne susceptible d'acquérir ou de louer un bateau ou un jet-ski est à l'origine de comportements à risques.

Il faut également souligner l'insécurité des voies de circulation routière (cf supra).

Enfin, l'insécurité juridique en matière d'urbanisme est flagrante.

Beaucoup de constructions illicites pourraient être constatées et réprimées si la municipalité s'en donnait les moyens

7 - LE SCHEMA DE MISE EN VALEUR DE LA MER

Ce schéma faisant l'objet d'une consultation jusqu'au 18 août 2001 a fait l'objet d'une étude précise par la "Coordination Bassin" à laquelle a participé l'A.D.P.P.M.

En date du 9 août 2001, les observations des associations concernées ont été portées à la connaissance de Monsieur le Préfet de la Gironde.

Il s'agit par ailleurs de saluer l'effort réalisé cette année par la municipalité dans le sens d'un ensablement de qualité des plages dont les estivants sont satisfaits ainsi que le club de voile du Pyla.

8 - L'AMENAGEMENT DE LA PLACE MELLER ET LES PISTES CYCLABLES

L'aménagement du Bd Louis Lignon, promis depuis 12 ans par la municipalité précédente, est la première priorité des réalisations de par l'état déplorable de ses bas cotés sur un axe urbain de grande circulation.

Il est à étudier dans le cadre de celui du remembrement des places Meller et du Sémaphore ainsi que de celui de la réfection du Bd de l'Océan.

L'aspect intégration paysagère de cette entrée de Pyla est primordial.

L'A.D.P.P.M. a fait des propositions sur ces réaménagements piétonniers et routiers dans les Gazettes précédentes ainsi qu'au cours de rencontres avec les services techniques municipaux et départementaux.

L'association sensibilise depuis plus de 10 ans les autorités sur le besoin en pistes cyclables pour les traversées en sécurité de Pyla du Nord au Sud et d'Ouest en Est jusqu'à La Teste Ville.

L'enquête d'utilité publique diligentée en 1997 avait dans ses conclusions conforté ce besoin.

La municipalité précédente, avait amorcé, avec la DDE, l'étude de la liaison Ouest-Est. Pourtant rien n'a encore été fait sur la partie urbaine de Pyla alors que partout ailleurs les liaisons cyclables se développent.

Le segment caserne des pompiers - rond point de la Dune pourrait être réalisé rapidement car exempt de difficultés techniques.

Les représentants des collectivités territoriales ont alors été accueillis et ont pu échanger leurs points de vue directement avec l'Assemblée.

La parole a été donnée à Monsieur Jacques RIGAUD, Premier Vice-Président, lequel a synthétisé les prises de position de l'A.D.P.P.M. notamment sur l'intercommunalité et les risques liés à la densification de l'urbanisation.

Son intervention fut très largement applaudie.

**Fait au Pyla,
Le 12 août 2001**